

République française
Département du Tarn

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
à LACAUNE**

Séance du mercredi 19 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 20 L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf janvier, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel VIDAL.

Présents : 18 **Sont présents :** Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Votants : 18

Secrétaire de séance :

Pouvoirs :

Suppléés :

Excusés : Claude ANINAT, Jacques CALVET

Absents :

ADMINISTRATION ET COMPETENCES

1. Approbation des PV du 29 Novembre et 13 Décembre 2021

Monsieur le Président demande aux membres du Bureau si des modifications doivent être apportées aux procès-verbaux du 29 Novembre et 13 Décembre 2021 qui ont été envoyés au préalable.

Il demande ensuite de bien vouloir approuver les procès-verbaux.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 18

Pour : 18

RESSOURCES HUMAINES

2. Demande de l'agrément Service Civique

Le service civique est un engagement volontaire, d'une durée de 6 à 12 mois, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans. Il a pour but la réalisation d'une mission d'intérêt général qui donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat (473.04€) et d'un complément versé par l'organisme d'accueil, en nature ou en argent (107.58€). Sont organismes d'accueil les structures ayant reçu un agrément par l'Agence du Service Civique, et ce pour une durée de 3 ans.

Par ailleurs, l'Agence du Service Civique verse, pour chaque volontaire, une indemnisation mensuelle de 100€ à l'organisme d'accueil au titre du tutorat organisé par l'agent responsable de l'encadrement du ou des volontaires en service civique.

Le déploiement du programme Micro-Folie demande non seulement un projet de médiation mais également de programmation et d'animation à l'échelle de tout le territoire : celui-ci pourra représenter ainsi une mission tout à fait structurante pour un volontaire soucieux de découvrir les métiers de la culture, de la programmation culturelle et d'agir au plus près des projets des collectivités en milieu péri-urbain et rural.

Il est proposé au Bureau d'autoriser Monsieur le Président à réaliser la demande d'agrément service civique et à signer les pièces afférentes à cette opération.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 18

Pour : 18

TOURISME / CULTURE / PATRIMOINE / COMMUNICATION

3. Nomination d'un Référent Qualité de l'Office de Tourisme et d'un Référent Qualité Adjoint de l'Office de Tourisme Monts et Lacs en Haut Languedoc

Charlotte VIDAL-CRÉ, à présent directrice, ne peut plus assurer le rôle de Référente Qualité au sein de l'Office de Tourisme Monts & Lacs en Haut-Languedoc. Christelle DESROCHES étant Référente Qualité Adjointe, il est proposé au Bureau qu'elle soit nommée à présent Référente Qualité de l'Office de Tourisme. De même, il est proposé de nommer Auriane IZARD, Référente Qualité adjointe.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 18

Pour : 18

4. Projet de réhabilitation d'une forge à la maison de Payrac

La Maison de Payrac est un lieu d'attraction majeur du territoire de la Communauté qui voit passer chaque année entre 12 000 et 15 000 visiteurs. Ses bénévoles font vivre les traditions autour du travail du bois, de la laine et de la filière du blé au pain. Afin de compléter son offre patrimoniale et culturelle, le projet consiste à transformer une ruine en un bâtiment de forge où sera présenté le travail du fer : découverte des outils, des méthodes artisanales, animations estivales et ateliers etc...

Il est proposé d'adopter le plan de financement suivant et d'autoriser le Président à solliciter les financements indiqués et à signer les pièces afférentes à cette opération :

Dépenses	Montant (HT)	Ressources	Montant (HT)	%
Réhabilitation d'une forge à la Maison de Payrac	41 405.13 €	Etat - DETR	20 702.50 €	50
		Association des Amis de Payrac	9 937.33 €	24
		CCMLHL - Autofinancement	10 765.30 €	26
Total	41 405.13 €	Total	41 405.13 €	100

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 18

Pour : 18

5. Modification du plan de financement prévisionnel de l'opération « acquisition et déploiement du programme Micro-Folie »

Vu la délibération du Bureau de la Communauté de Communes n°DBC_2021_092 en date du 13 décembre 2021 concernant l'acquisition et déploiement du programme Micro-Folie

Il est proposé au Bureau d'approuver la présente modification du plan de financement prévisionnel ci-dessous, de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne sera pas obtenue au titre des subventions et d'autoriser le Président à solliciter les financements indiqués.

Dépenses	Montant (HT)	Ressources	Montant (HT)	%
Micro-Folie : dispositif fixe	29 840,48 €	Etat – DETR	24 000 €	30
		Région Occitanie – DIE	24 000 €	30
Micro-Folie : kit mobile + FabLab et Ludothèque	50 159,52 €	Département de l'Hérault	8 000 €	10
		Département du Tarn	8 000 €	10
		Autofinancement	16 000 €	20
Total	80 000,00 €	Total	80 000,00 €	100

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 18

Pour : 18

FINANCES ET MARCHES

6. Contrat de maîtrise d'œuvre projet Accueil de Loisirs

Vu la délibération du Bureau de la Communauté de Communes n°DBC_2021_043 en date du 19 juillet 2021 approuvant la Création d'un centre de loisir à Murat sur Vèbre,

Pour faire suite à la note de traçabilité, trois candidats ont répondu à la consultation de maîtrise d'œuvre du 16 décembre 2021 concernant le projet de construction d'un bâtiment destiné à accueillir l'accueil de loisirs intercommunal de Murat-sur-Vèbre :

	MAFFRE Philippe	LAURICHESSE Nathalie	GUILLEMAIN Flavien
Prix de la prestation (€ HT)	40 000 €	50 000 €	28 800 €
Classement	Marché décliné par le candidat	2	1

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à signer le marché avec Monsieur GUILLEMAIN Flavien qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de : 28 800 € HT.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 18

Pour : 18

7. Subvention à l'opération TÉLÉTHON 2021

La communauté de communes propose au Bureau de subventionner l'opération Téléthon 2021 à hauteur de 500€.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 18

Pour : 18

8. Attribution des dossiers de fonds de concours

Les dossiers de fonds de concours ci-dessous présentés par les communes sont complets, les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

Communes	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part cne
FRAISSE	Travaux réseau assainissement allée des Noisetiers et impasse des Sorbiers	7 690,00 €	3 845,00 €	3 845,00 €
	Vis pour extracteur silo de la chaufferie	3 817,50 €	1 908,75 €	1 908,75 €
	Conformité du paratonnerre	9 971,00 €	4 985,50 €	4 985,50 €
	Equipements services techniques	1 244,83 €	622,41 €	622,42 €
ESCROUX	Réhabilitation gîte	150 000,00 €	10 030,00 €	139,970,00€
Montant des FDC attribués			21 391,66 €	

Il est proposé au Bureau de valider ces plans de financement et d'attribuer les fonds de concours aux communes pour ces dossiers.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 18

Pour : 18

ECONOMIE

9. Convention de cofinancement de l'action économique entre la Communauté de Communes et la Région

Vu la délibération du 8 février 2021 n°D_2021_0005 approuvant le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise.

La communauté de communes a délibéré un règlement pour l'aide à l'immobilier d'entreprise. Pour que les entreprises subventionnées par la Communauté de Communes puissent bénéficier du soutien du Conseil Régional, une convention générique doit être signée avec le conseil régional.

Les entreprises soutenues sont les suivantes :

L'entreprise Périé à Lacaune subventionnée à hauteur de 17 921 €*

L'entreprise Mont Roucou à Lacaune subventionnée à hauteur de 80 000 €*

L'entreprise Roussaly à Lacaune subventionnée à hauteur de 80 000 €*

L'entreprise Valtech à Lacaune subventionnée à hauteur de 23 928 €

L'entreprise Cabrol à La Salvetat subventionnée à hauteur de 11 302 €

L'entreprise le Montalet à Lacaune subventionnée à hauteur 4 100 € *

L'entreprise le Nauroy à Lacaune subventionnée à hauteur de 15 019,53 €

L'entreprise Labilal à Lacaune subventionnée 18 884 €

L'entreprise Théron à la Salvetat subventionnée à hauteur de 66 116,72 €

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à signer les conventions avec le Conseil Régional d'Occitanie et les entreprises subventionnées.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 18

Pour : 18

OPAH

10. Participations financières Communauté de Communes à la prochaine OPAH – Lutte contre l'habitat indigne

Lors du précédent bureau des Hautes Terres d'Oc il a été évoqué la question des participations financières des Communautés de Communes et des communes à la prochaine OPAH.

L'axe d'intervention a été pré-ciblé, au regard du diagnostic posé, dans le cadre de l'étude pré opérationnelle de la Lutte contre l'Habitat Indigne.

Il est proposé pour les propriétaires de leurs résidences principales, une intervention possible pour la Communauté de Communes à hauteur de 10 % pour un montant total de travaux plafonné à 50 000€. Soit 5 000 € de subvention maximum pour la Communauté de Communes.

Il est demandé au Bureau d'approuver la proposition ci-dessus pour la lutte contre l'habitat indigne.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 18

Pour : 18

11. Participations financières Communauté de Communes à la prochaine OPAH – Aide aux travaux liés à la perte de l'autonomie

Lors du précédent bureau des Hautes Terres d'Oc il a été évoqué la question des participations financières des Communautés de Communes et des communes à la prochaine OPAH.

Le montant de la subvention qui pourra être attribuée sera de 10% par logement avec un montant de travaux plafonné à 10 000 €.

Il est demandé au Bureau d'approuver la proposition Aide aux travaux liés à la perte de l'autonomie ci-dessus.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 18

Pour : 18

12. Participations financières Communauté de Communes à la prochaine OPAH – Aide à la rénovation des propriétaires bailleurs

Lors du précédent bureau des Hautes Terres d'Oc il a été évoqué la question des participations financières des Communautés de Communes et des communes à la prochaine OPAH.

Le nombre de dossiers subventionnés, dans le cadre de l'opération OPAH concernant tous les travaux de rénovation de logement, sera limité à 2 maximum pour chaque propriétaire sur une durée de cinq ans.

Par logement le montant plafond des travaux subventionnés, tout travaux confondus, sera de 30 000 €. Le montant de la subvention sera de 10%.

Il est demandé au Bureau d'approuver la proposition d'aide à la rénovation des propriétaires bailleurs ci-dessus.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 18

Pour : 18

13. Questions diverses

Le Président
Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc